



Municipalité de Grand-Métis

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC - DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée :

QUE le rôle général de perception est maintenant déposé au bureau municipal. La municipalité de Grand-Métis procédera donc à l'envoi des comptes de taxes dans les 15 jours suivant la date du présent avis.

Chaque compte est payable en un versement unique ou dans certains cas, en deux (2) ou trois (3) versements égaux. Les trois (3) versements sont payables aux dates ultimes suivantes :

1. Pour le versement unique ou le premier versement : **1 avril 2023**
2. Pour le deuxième versement : **2 juillet 2023**
3. Pour le troisième versement : **1 octobre 2023**

FAIT À GRAND-MÉTIS, ce 15^e jour du mois de février 2023.

Chantal Tremblay,
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-greffière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10 heures et 12 heures le 15^{ième} jour de février 2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 15^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023

Directrice générale, greffière trésorière